



# *Conseil Municipal* *Séance du 23 février 2009*

## *Compte-rendu*



# SOMMAIRE

## 1- FINANCES

- .1.. Budget primitif 2009 ..... 1-5/13
- .2.. Reprise par anticipation des résultats 2008 sur budget primitif 2009..... 6/13
- .3 Taux applicables aux bases d'imposition..... 6/13
- .4 Subventions aux associations.....6-7-8/13
- .5 Convention d'objectif et de moyens entre la commune de Mandeuve et l'association du personnel communal..... 8-9/13
- .6 Budget annexe Lotissements des Mallots / Reprise par anticipation des résultats 2008 sur budget primitif 2009.....9/13

## 2- RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Convention de mise à disposition de personnel à la CAPM..... 9/13
- 2.2 Ouverture de poste suite à promotion interne..... 10/13

## 3- URBANISME

- 3.1 Elargissement rue Cités Roses / Acquisition parcelle appartenant à Peugeot..... 10/13
- 3.2 Acquisition parcelles appartenant à Monsieur JUILLARD André..... 10-11/13
- 3.3 Alignement Chemin des pâturages / Acquisition parcelle appartenant à Mme et M Claude JEANNEROT..... 11/13
- 3.4 Vente parcelle AD 270, rue de la Récille à M ARSLAN..... 12/13
- 3.5 Vente des lots du lotissement communal « Aux Mallots »..... 12-13/13

**Etaient présents** : M. Joseph TYRODE, Maire, M. Daniel BORDE, Mme Annie ROY, M. Patrick ALIN, M. Jean-Paul HUMBERT, Mme Nadine BERGER, Adjoint, M. Jacky LEVÔTRE, conseiller délégué, Mme Marie-Rose ROLLAND, Mme Suzanne PILUTTI, M. Claude LOIGET, Mme Joëlle BRUN, M. Richard MILLOT, M. Frédéric DOMINGUEZ, Mme Myriam PAICHEUR, M. Stéphane LANGOLF, M. Jean Pierre HOCQUET, Mme Bérange PAGNOT, M. Marcel JOURNOT, Mme Elisabeth BRANDT, conseillers.

**Etaient représentés** : M Jean-Paul ADAM, Mme Colette CANTIN, Adjoint, M. Jean Jacques CARILLON, Mme Hélène CAMBOULAS, Mme Nathalie JEANNEROT, Mme Emmanuelle VANEY, M. Eric CHARLES , Mme Monique DI GERMANIO, Conseillers.

**Etaient absents** : M. Julio GOMEZ, Mme Claudie SALOMON, Conseillers.

**Secrétaire de séance** : M. LEVÔTRE.



## **1- FINANCES**

### **1.1 Budget primitif 2009**

Monsieur BORDE, Adjoint aux finances, présente le budget primitif pour 2009. Il explique que la structure du budget 2009 est semblable à celle de 2008 avec une légère augmentation de 2.8%. Il détaille les chapitres de fonctionnement et d'investissement en insistant sur quelques points :

- Recours à un cabinet d'expertise pour remettre à jour les valeurs des bâtiments communaux.
- L'augmentation de 1.64% du chapitre du personnel.

A cet égard, Monsieur Jean Pierre HOCQUET demande pourquoi une telle augmentation au niveau des apprentis.

Monsieur BORDE répond que la collectivité compte aujourd'hui trois apprentis au lieu d'un (deux aux espaces verts, un en crèche). Il précise que la commune retouche une certaine participation financière.

Monsieur Joseph TYRODE ajoute que la prise en charge d'apprentis n'est pas obligatoire mais qu'elle est importante vis-à-vis de candidats mandubiens notamment. Cette action sociale est menée quand on dispose de maître de stage.

- La participation communale au titre des travaux menés par la CAPM sur la salle des sports : Elle représente 50% des dépenses engagées et permet ainsi aux associations mandubiennes de profiter de l'équipement sportif. Les travaux réglés cette année étaient le chauffage et la réfection des sols.

- La subvention du CCAS ne change pas.

- Les intérêts d'emprunts augmentent en raison des deux emprunts contractés l'année dernière.

- L'augmentation différenciée des taux, + 5% pour le Foncier Bâti, +3% pour le Foncier Non Bâti, +3% pour la Taxe Habitation Si la commune demeure dans la moyenne des taux de taxe d'habitation, elle est un peu loin en foncier bâti.

- La stagnation voire la baisse des dotations d'Etat.

- En matière de dépenses d'investissement, ce sera une année de stabilisation en attente du grand projet de construction des ateliers.

Monsieur Joseph TYRODE remercie le personnel pour le travail mené sur le budget prévisionnel et la commission Finances.

Il souligne que les finances devront être à la hauteur de ce qui a été prévu, d'où la nécessité d'augmenter les taux sur des bases revues à la hausse. Il justifie en outre cette nécessité d'augmenter les taux, alors que la région et le département le feront également par le fait qu'il faut présager de l'avenir et se prémunir. Mandeure est une commune imposée de façon raisonnable.

Il rappelle qu'en augmentant les taux, le potentiel de subvention augmente. Par ailleurs, il confirme que les dépenses sont serrées au maximum (y compris dans les services) afin de garder des possibilités de financement d'investissement. Les dotations sont en baisse et il y a des effets de ciseaux partout.

Monsieur BORDE précise les taux :

- Taxe Habitation : 12.51%
- Foncier Bâti : 13.86 %
- Foncier Non Bâti : 21.63%

Il ajoute que pour une feuille d'imposition moyenne, l'incidence de cette hausse communale (incidence globale dépendant également des augmentations de la région et du département) est de 9€ sur la taxe d'habitation et de 9€ sur le foncier non bâti pour 500€ d'imposition.

Cette augmentation rapportera environ 60 000€ à la commune.

## Vue général du Budget Primitif 2009

(Rappel du BP 2008)

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Total des dépenses	(4 870 150)	5 068 850 €
Total des recettes	(5 644 177)	5 639 744 €
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Total des dépenses	(2 159 510)	1 750 411 €
Total des recettes	(1 256 673)	1 179 517 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		
Total des dépenses	(7 029 660)	6 819 261 €
Total des recettes	(6 900 850)	6 819 261 €

- **Le budget primitif de la Ville s'établit comme suit :**

### □ Section de fonctionnement

- Dépenses.....5 980 013.15€
- Recettes .....5 980 013.15€

### □ Section d'investissement

- Dépenses.....2 999 615.92€
- Recettes .....2 999 615.92€

- **Le budget annexe du Lotissement des Mallots s'établit comme suit :**

### □ Section de fonctionnement

- Dépenses..... 665 500 €
- Recettes ..... 665 500 €

### □ Section d'investissement

- Dépenses.....665 500€
- Recettes .....665 500 €

*UNANIMITÉ*

## **1.2 Reprise par anticipation des résultats 2008 sur budget primitif 2009**

Les résultats de l'exercice 2008 repris, par anticipation au vote du Compte Administratif, au budget primitif 2009, s'établissent comme suit :

⇒ Excédent de fonctionnement .....	1 054 653.92 €
⇒ Déficit d'investissement (reports compris).....	714 384.77 €
⇒ Section d'investissement recettes compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé .....	714 384.77€
⇒ Section d'investissement dépenses compte 001 :	
Déficit d'investissement reporté .....	757 906.77 €
⇒ Section de fonctionnement recettes compte 002	
Excédent de fonctionnement reporté .....	340 269.13 €

Un état des résultats des comptes 2008 a été certifié par le Trésorier

*MAJORITÉ ET QUATRE ABSTENTIONS*

## **1.3 Taux applicables aux bases d'imposition**

Dans le cadre du vote du budget, le Conseil Municipal s'est prononcé en premier lieu sur le vote des taux.

⇒ <b>Taxe d'habitation</b> .....	<b>12.51 %</b>
⇒ <b>Foncier bâti</b> .....	<b>13.86 %</b>
⇒ <b>Foncier non bâti</b> .....	<b>21.63 %</b>

*MAJORITÉ ET 4 VOIX CONTRE*

## **1.4 Subventions aux associations**

Monsieur BORDE présente la liste des subventions aux associations :

Chaque année, la commune de Mandeuve apporte son soutien à différentes structures ou associations ayant pour but de favoriser les pratiques culturelles, artistiques, sportives ou de développer des actions de solidarité et de soutien aux plus démunis. Aussi, afin de continuer à dynamiser la vie locale et de renforcer la cohésion sociale, il est proposé d'attribuer pour 2009 aux associations, les subventions figurant dans le tableau ci-joint :

## CONCOURS ATTRIBUES AUX ASSOCIATIONS EN 2009

### A – SOCIETES DE LA COMMUNE

Association Culturelle (ASCBM)	17 000,00
Harmonie (école de Musique)	11 457,00
Foot, Educ, Physiq, (ESBM)	6 100,00
Amicale Vélocipédique Beaulieu (AVBM)	4 850,00
Harmonie de Beaulieu Mandeuire	3 200,00
L'Avenir de Mandeuire	3 200,00
Les Gars de Beaulieu	3 200,00
ADPC 25 section de Mandeuire (les secouristes)	1 600,00
Tennis Club	1 600,00
Amicale Sapeurs-Pompiers Mandeuire	1 600,00
Association la Pastourelle	1 260,00
Art Loisirs Economie Familiale (ALEF)	1 070,00
Club de l'Amitié	1 000,00
Union Nationale des Retraités & Personnes Agées	1 000,00
U.L.I. Retraités CFDT	1 000,00
F.C.S.M. Athlétisme Mandeuire	720,00
Association Humanitaire (Ass'Hum)	720,00
G.S.A.M. (Spéléo)	720,00
Syndicat CGT Faurecia/PMTC	720,00
Syndicat C.F.D.T. Sections Syndicales PMTC / FAURECIA/Fuji Autotech	720,00
Club de Karaté / Budo Kai	720,00
Tennis de table Avenir de Mandeuire	720,00
Syndicat F.O.PMTC	275,00
Association l'Abeille Philatélique	275,00
Association de Pêche et Pisciculture	275,00
A.C.C.A.(Société de chasse)	275,00
Syndicat CFE/CGC de Faurecia	275,00
Syndicat CFE/CGC de Peugeot Motocycles	275,00
FNATH (Mutilés du Travail)	275,00
Club de Modèles Réduits Mandeuire	275,00
Les Amis d'un Coin de l'Inde (LACIM)	275,00
Amicales Boules	275,00
Amicale des Décorés du Travail Faurecia/PMTC	77,00
F.C.P.E. Conseil Local de Mandeuire	77,00
Association Mutilés Réformés du Doubs	77,00
Mission Evangelique contre la Lèpre	77,00
Le Manduthon	77,00
Association The Mighty Gospel Music	77,00
Moto Club (les gaulois)	77,00
Moto Club (enduro)	77,00
Les randonneurs de l'Avenir	77,00
Association Hand-Ball	77,00
Chico-Band	77,00
Coul'heure des toiles	77,00
Médailles Militaires	45,00
<b>TOTAL</b>	<b>67 896,00</b>

### B - ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Association Loisir 3 ème Age / Maison de retraite Pont de Roide	100,00
Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard	99,00
Association des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs	53,00
S.O.S. Amitiés	45,00
Secours populaire Français	45,00
Association Française des Scléroses en plaques	45,00
Vie libre	45,00
Alcool Assistance Croix d'Or du Pays de Montbéliard	45,00
La Croix Bleue section Valentigney	45,00
Associattion Départementale Ville-Village-Nature	45,00
Nos amis les chats	45,00
Association Valentin Haüy	45,00
<b>TOTAL</b>	<b>657,00</b>

### C - SUBVENTIONS SCOLAIRES

<b>ECOLES</b>	
Coopératives écoles primaires et maternelles 110 € par groupe scolaire	330,00
Subvention tournante école maternelle du Breuil	1 000,00
Voyage de fin d'année école maternelle F. Bataille	521,00
Voyage de fin d'année école maternelle du Breuil	882,00
Voyage de fin d'année école privée	600,00
Classe de découverte, école des Estelles	970,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 303,00</b>
<b>COLLEGE</b>	
Association sportive + foyer éducatif	850,00
Classe découverte (15€ x 11 élèves)	165,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 015,00</b>

### D - DIVERS

Association du Personnel Communal	45 500,00
SIVAMM Mandeuire / Mathay	35 972,00
SIVU Amélioration Chemins Vallée d'Hérimoncourt	4 223,20
SIVU Médico-Scolaire	412,00
C.C.A.S.	384 000,00
Collectif Petit Enfance du Pays de Montbéliard (CAF)	254,00
Agence d'Urbanisme	2 112,00
<b>TOTAL</b>	<b>472 473,20</b>

*UNANIMITÉ*

## **1.5 Convention d'objectif et de moyens entre la commune de Mandeuire et l'association du personnel communal**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a attribué à l'Association du Personnel Communal, une subvention d'un montant de 45 500 euros pour permettre son fonctionnement et faciliter la réalisation de ses actions sociales, visant à la recherche et à l'amélioration des conditions matérielles et morales d'existence des familles des agents communaux.

Aussi, afin de contractualiser les engagements réciproques, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer, avec l'Association du Personnel Communal, une convention d'objectifs et de moyens.

*UNANIMITÉ*

## **1.6 Budget annexe Lotissements des Mallots / Reprise par anticipation des résultats 2008 sur budget primitif 2009**

Daniel BORDE présente au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2008 du budget annexe « Lotissement des Mallots » qui s'établissent comme suit :

- excédent d'investissement .....591.59 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à reprendre, par anticipation, les résultats 2008 du budget annexe « Lotissement de Courcelles » sur le budget primitif 2009, comme suit :

- section d'investissement recettes compte 001  
excédent d'investissement reporté .....591.59 €

Un état des résultats des comptes 2008 a été certifié par le Trésorier.

*UNANIMITÉ*

## **2- RESSOURCES HUMAINES**

### **2.1 Convention de mise à disposition de personnel à la CAPM**

Monsieur Joseph TYRODE présente :

Suite au transfert en 2000 de la compétence des collectes des ordures ménagères à la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, un agent communal a opté pour une mise à disposition auprès de la CAPM.

A cet égard, une convention a été signée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2008. Il convient de renouveler cette convention de mise à disposition pour une nouvelle période de trois ans courant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2011.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer et d'autoriser la signature de la convention correspondante avec le Président de la CAPM.

*UNANIMITÉ*

### **2.2 Ouverture de poste suite à promotion interne**

Compte tenu de l'avis favorable de la Commission du Personnel de Mandeure réunie le 20 novembre 2008, et de la Commission Administrative Paritaire du 27 janvier 2009, sur les propositions d'avancement du personnel dans le cadre de la promotion interne, Monsieur TYRODE demande l'autorisation à procéder à l'ouverture des postes suivants, à temps complets :

Trois postes d'agent de maîtrise :

- Deux postes à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009
- Un poste à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009

Il sera procédé à la fermeture des postes détenus auparavant par ces agents, à savoir :

- Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> mars 2009
- Un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> mars 2009
- Un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> septembre 2009

*UNANIMITÉ*

### **3- URBANISME**

#### **3.1 Elargissement rue Cités Roses / Acquisition parcelle appartenant à Peugeot**

Dans le cadre de l'élargissement de la Rue des Cités Roses, Monsieur TYRODE propose d'acquérir, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée AK 369 d'une contenance de 1 a 96 ca appartenant à l'entreprise PEUGEOT MOTOCYCLES.

Ce bien provient de la division de la parcelle AK 323 selon document d'arpentage n° 959 F du 29 décembre 2008, réalisé par le Cabinet Fourniguet, Géomètres à Audincourt.

Les frais du document d'arpentage et de l'acte notarié sont à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à réaliser cette acquisition dans les conditions mentionnées ci-dessus et à signer l'acte à venir, dont la rédaction sera confiée à Maître Nadler, notaire associé à Audincourt.

*UNANIMITÉ*

#### **3.2 Acquisition parcelles appartenant à Monsieur JUILLARD André**

Monsieur TYRODE présente au Conseil Municipal :

M. JUILLARD André, domicilié à MANDEURE, propose à la commune d'acquérir six parcelles classées « bois et friches » pour une contenance totale de 69 a 80 ca, situées « aux vignes de l'Essermey et aux prés des noiselots » et cadastrées respectivement:

- Parcelle D 154, sise « les prés des noiselots », d'une contenance de 27 a 10 ca,
- Parcelle D 156, sise « les prés des noiselots », d'une contenance de 11 a 40 ca,
- Parcelle D 271, sise « vignes de derrière l'Essermey », d'une contenance de 13 a 30 ca,
- Parcelle D 290, sise « vignes de derrière l'Essermey », d'une contenance de 4 a,
- Parcelle D 292, sise « vignes de derrière l'Essermey », d'une contenance de 2 a 40 ca,
- Parcelle D 392, sise « vignes des royes de l'Essermey », d'une contenance de 11 a 60 ca.

pour un montant total de 2094 euros.

Les frais de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Monsieur TYRODE explique que certaines parcelles sont contiguës à celles de la commune ; elles permettront à la commune de faire des échanges dans le cadre d'aménagements fonciers et forestiers en cours de remembrement dans les cinq ans qui viennent.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à réaliser cette acquisition dans les conditions mentionnées ci-dessus et à signer l'acte à venir, dont la rédaction sera confiée à Maître Nadler, notaire associé à Audincourt.

*UNANIMITÉ*

### **3.3 Alignement Chemin des pâturages / Acquisition parcelle appartenant à Mme et M Claude JEANNEROT**

Monsieur Joseph TYRODE présente :

Dans le cadre de l'élargissement du Chemin des Pâturages, Monsieur le Maire propose d'acquérir, la parcelle cadastrée ZH 55 d'une contenance de 0 a 34 ca appartenant à Mme et M. Claude JEANNEROT au prix de 9,15 € le m<sup>2</sup>, ce qui représente un montant de 311,10 euros.

Ce bien provient de la division de la parcelle ZH 46 selon document d'arpentage n° 956 U du 3 novembre 2008, réalisé par le Cabinet Fourniguet, Géomètres à Audincourt.

Les frais du document d'arpentage et de l'acte notarié sont à la charge de la commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser cette acquisition dans les conditions mentionnées ci-dessus et à signer l'acte à venir, dont la rédaction sera confiée à Maître Nadler, notaire associé à Audincourt.

*UNANIMITÉ*

### **3.4 Vente parcelle AD 270, rue de la Récille à M ARSLAN**

Joseph TYRODE présente :

La commune est propriétaire de la parcelle AD 270 sise rue de la Récille depuis le 4 avril 2007. Dans le cadre de la continuité de l'urbanisation de ce secteur, il est possible de vendre ce terrain.

Cette parcelle située en zone UC du Plan d'Occupation des Sols est viabilisée. Elle a été mesurée et bornée par le Cabinet Fourniguet, Géomètres à Audincourt. Sa contenance est de 9 a 35.

Aussi, Monsieur TYRODE propose de vendre cet immeuble à Monsieur Eric ARSLAN domicilié 25 les Montoilles à Mandeuire au prix de 25 000 € conformément à l'estimation du service des domaines.

Les frais de l'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

Il demande donc aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de réaliser cette vente dans les conditions mentionnées ci-dessus et de signer l'acte à venir, dont la rédaction sera confiée à Maître Nadler, notaire associé à Audincourt.

*UNANIMITÉ*

### **3.5 Vente des lots du lotissement communal « Aux Mallots »**

La viabilisation du lotissement communal des Mallots est terminée, à l'exception des travaux de finition lesquels sont différés.

Monsieur TYRODE propose donc de vendre les lots énumérés ci-après aux acquéreurs suivants :

<b>N° du lot</b>	<b>Acquéreur</b>	<b>N° cadastral</b>	<b>Superficie</b>	<b>Prix de vente TTC</b>
1	Mlle Caroline JOURNOT Mr Soltane BENAMMAR 9, rue du Pont 25350 MANDEURE	AC 993	6 a 67 ca	43 355 €uros
3	Mr et Mme HAMLIL Abdenour 10, rue de l'Eglise 25490 DAMPIERRE LES BOIS	AC 995	4 a 95 ca	32 175 €uros
4	Mr et Mme PRIER Patrick 22, rue de la Libération 25350 MANDEURE	AC 996 AX 337	2 a 12 ca 7 a 31 ca	61 295 €uros
<b>N° du lot</b>	<b>Acquéreur</b>	<b>N° cadastral</b>	<b>Superficie</b>	<b>Prix de vente TTC</b>

8	Mr et Mme SCHOENENBERGER 7, rue des Crêts 25350 MANDEURE	AX 341	8 a 64 ca	56 160 €uros
9	Mr et Mme DA FONSECA Paul 1, impasse du prelot 25350 MANDEURE	AX 342	8 a 89 ca	57 785 €uros
10	Mr et Mme BEUGIN- RAMALHO Franck 3B, rue du Temple 25350 MANDEURE	AX 343	5 a 73 ca	37 245 €uros
12	Mr et Mme FAHD Abdelhalem 20, rue de la Libération 25350 MANDEURE	AX 345	5 a 29 ca	34 385 €uros
13	Mr et Mme ANAJGAR Omar 14, rue Romaine 25350 MANDEURE	AX 346	5 a 44 ca	35 360 €uros
14	Mr et Mme GILLOT Thierry 773, rue du Pont 25700 MATHAY	AX 347	5 a 76 ca	37 440 €uros
15	Mr et Mme FIEROBE Thomas 295 cités du Mexique 25350 MANDEURE	AX 348	6 a 28 ca	40 820 €uros

L'estimation domaniale, réalisée par les Services Fiscaux le 22 octobre 2008, correspond aux prix de vente ci-dessus établis.

Les frais des actes notariés sont à la charge des acquéreurs.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer et de l'autoriser, à signer les actes notariés à venir qui seront rédigés par Maître Anne NADLER, notaire associé à Audincourt (25400).

*UNANIMITÉ*

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20H00.